



ARRÊTÉ N°1/2026

Arrêté municipal procédant à la nomination des administrateurs nommés du Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire de Plombières-les-Bains ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 28/2026 en date du 31 mars 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Vu la délibération n° 28/2026 en date du 31 mars 2026 portant élection des membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS ;

ARRÊTE :

Article 1 - Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Frédérique COURTIER, au titre de l'insertion et la lutte contre les exclusions
- Madame Christiane LAMBERT, représentante de l'UDAF
- Madame Patricia DUPART, au titre des personnes en situation de handicap
- Madame Nicole FERRANDO, au titre de bénévole de l'association Les Ecureuils
- Madame Ann TAEYMANS, citoyenne
- Madame Martine RENAULD, citoyenne



Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy (54000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 - Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 5 - Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Vosges.
- Aux intéressés.

Fait à Plombières-les-Bains, le jeudi 16 avril 2026.



Lydie BARBAUX